

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	2009832			Le 28 août 2023			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Les Flots					(506) 627-4125		
Adresse				'			
300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Venessa Sullivan			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives				Date limite pour de la conformité			
Commentaires généraux							
Visite à la garderie afin de compléter une inspection de su	uivi. Le rat	io fut re	specté	pend	dant la visite	Ð.	
Une vérification de la trousse de premiers soins a été con	nplété. La	lacune	est ma	ainten	ant conforn	ne.	
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi S permis. Le permis sera recommandé pour une autre anné		a petite	enfanc	e et s	ses règleme	ents sur les	
original signé par Venessa Sullivan			le:	28 ao	ût 2023		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	LC 2	20 00	ut 2020		
original signé par Alda Poirier			Le 2	28 ao	ût 2023		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate					